



Mise en commun des infrastructures

L'ISP et l'IE partagent actuellement des locaux dans leurs bureaux régionaux à :

- Lomé, Togo, pour l'Afrique
- Kuala Lumpur, Malaisie, pour l'Asie et le Pacifique
- San José, Costa Rica, pour l'Amérique latine, et ISP Amérique centrale

L'accord ISP-IE

La collaboration entre l'IE et l'ISP a débuté en 1996/1997 quand les bureaux exécutifs des deux organisations ont approuvé un accord de collaboration mutuelle. Cet accord a été révisé et renouvelé en 2000.

Il en résulte une économie et une rationalisation des ressources; d'autres réductions de frais de ce genre sont envisagées.

D'autres projets de collaboration sont prévus, dont l'élaboration d'une base de données conjointe sur les droits syndicaux des employés du secteur public dans tous les pays où les internationales ont toutes deux des adhérent(e)s.

Une vision commune

L'IE et l'ISP ont de nombreux domaines d'intérêt commun – et une perception commune des défis à relever. Ce sont les raisons de notre collaboration. Nos deux fédérations syndicales mondiales partagent une vision de l'avenir – représenter celles et ceux partout dans le monde dont le travail est de fournir à la population des services publics que le secteur privé ne peut en aucun cas leur offrir de manière équitable. Par leur travail quotidien dans les écoles, dans d'autres établissements éducatifs ou dans les hôpitaux, ou en assurant la sécurité en tant que pompiers ou membres des forces de police, en fournissant des services de base tels que l'accès à l'eau, l'électricité ou le gaz, ou en travaillant dans les municipalités ou à l'administration de l'Etat, les membres de l'ISP et de l'IE sont au service de leur communauté.

Nos membres posent les bases d'un développement socio-économique durable. Sans leur dévouement, les nations ne seront pas en mesure d'éradiquer la pauvreté et d'autres formes d'injustice sociale. Nos adhérent(e)s méritent un traitement équitable: revenus adéquats, de bonnes conditions de travail, un emploi épanouissant sans discrimination et le respect de leurs droits. L'ISP et l'IE sont engagés en faveur de services publics de qualité fournis par des femmes et des hommes employés correctement et traités équitablement.

Le succès de la collaboration existante entre l'ISP et l'IE a développé la confiance garantissant une plus grande efficacité d'action encore pour l'avenir.



COLLABORATION MUTUELLE

L'IE et l'ISP sont les deux fédérations syndicales mondiales¹ ayant le plus grand intérêt au maintien d'un secteur public fort et efficace. La plupart de leurs membres sont employés par des administrations publiques.

Pour les deux internationales, les avantages de cette collaboration sont les suivants:

- amélioration des services à leurs membres
- réduction de la duplication
- coordination de leur représentation et de leur organisation
- identification du potentiel de croissance du nombre d'affiliés

L'IE et l'ISP partagent une vision commune des services publics – elles ont toutes deux la conviction profonde que les services publics doivent être démocratiques et responsables. Les deux internationales se sont engagées à accroître la capacité de leurs affiliés nationaux ainsi que celle de leurs membres individuels afin qu'ils jouent un rôle d'initiateurs dans la réforme du secteur public – en particulier dans les domaines de l'éducation et de la santé – qui est d'une importance capitale pour le bien-être et le développement des communautés.

Ensemble, l'ISP et l'IE représentent 45 millions de personnes, dont 60% de femmes. Nos organisations forment donc l'une des plus importantes organisations mondiales représentant des femmes.

Les services publics sont menacés dans le monde entier par des coupes budgétaires, la déréglementation, la privatisation et la sous-traitance des services. L'ISP et l'IE ne veulent pas seulement défendre le statu quo, elles estiment qu'il est nécessaire d'adopter une action offensive en ce qui concerne la prestation des services publics et l'action syndicale à destination des adhérent(e)s. L'objectif de cette collaboration pratique entre nos organisations est de renforcer les affiliés des deux organisations et de mettre en avant les avantages d'une coopération au niveau local et national, dans et entre les régions, ainsi qu'au niveau mondial.

La collaboration **PSI-IE** permet d'adopter une approche commune dans le contexte des développements affectant les services publics, les fonctionnaires et leur syndicat, tels que la privatisation et les déréglementations.

Intérêts communs, menaces communes

L'ISP et l'IE partagent des objectifs communs qui sont de:

- promouvoir des services publics de qualité
- promouvoir les droits syndicaux dans la fonction publique
- instaurer l'égalité hommes/femmes
- interdire la discrimination d'emploi, œuvrer en faveur de l'égalité des chances
- renforcer les syndicats par la formation
- défendre la dignité des peuples autochtones et des minorités ethniques
- œuvrer pour la justice sociale

Les employés du secteur public font face à des menaces communes:

- réductions budgétaires dans le secteur public
- privatisation, y compris sous-traitance des services
- déréglementation
- programmes d'ajustement structurel élaborés par les institutions financières internationales
- mondialisation – d'autant plus quand elle est combinée aux menaces précédentes

Notre approche

Campagnes

- des services publics de qualité pour tous
- l'éducation pour tous
- l'élimination du travail des enfants
- la lutte contre l'application de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) pour commercialiser l'éducation, la santé, l'eau et d'autres services publics

Recherche et information

L'ISP et l'IE mettent en commun les informations et études dans les domaines communs. La recherche et l'information sont à la base de leurs campagnes. Les deux internationales ont accès à de formidables réseaux de recherche et d'information grâce à leurs affiliés nationaux, aux autres syndicats mondiaux, à la CISL, au TUAC² et à l'URISP³, ainsi qu'à leurs relations avec les agences intergouverne-

mentales. Ces réseaux ont un grand potentiel de développement, encore accru par la collaboration mutuelle des deux organisations.

Les bureaux exécutifs et les secrétariats de l'IE et de l'ISP échangent leurs publications respectives, ainsi que les documents de travail préparés pour chacune des réunions de leur Bureau exécutif.

Relations extérieures

Conformément à leur accord, l'ISP et l'IE peuvent se représenter mutuellement auprès d'instances telles que la CISL et le TUAC, auprès d'agences intergouvernementales, telles que les Nations Unies et leurs agences spécialisées, et plus particulièrement l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la Banque mondiale, le Fonds monétaire internatio-

nal (FMI) et l'Organisation de coopération et de développement économiques OCDE, ou lors de réunions d'organisations non gouvernementales telles que la Conférence des ONG à l'ONU.

Des discussions sont en cours sur l'élaboration de stratégies communes pour leurs relations extérieures au niveau régional, sous-régional ou national.

Solidarité

L'IE et l'ISP envisagent une collaboration dans le domaine de la formation syndicale et des projets d'éducation, y compris l'utilisation conjointe des personnes-ressources, le développement de matériels communs et l'invitation réciproque de leurs affiliés respectifs à des séminaires et programmes de formation.

Les internationales soutiennent solidairement leurs campagnes respectives pour la défense des droits syndicaux et humains.

D'un commun accord, les représentant(e)s d'une internationale peuvent éga-

lement agir au nom de l'autre lors de missions nationales.

La collaboration ISP-IE permet d'adopter une approche commune dans le contexte des développements régionaux affectant les employés du service public et leur syndicat, tels que les mouvements pour l'intégration et l'harmonisation des politiques gouvernementales qui sont actuellement le plus visibles au sein de l'Union européenne, mais aussi en Amérique du Nord et du Sud, dans le Pacifique, dans les sous-régions d'Afrique, celles d'Asie et du Pacifique, ainsi que dans les Caraïbes.

¹ Il y a 10 fédérations syndicales mondiales (appelées autrefois secrétariats professionnels internationaux), représentant des employés dans tous les secteurs majeurs de l'industrie. Tout en étant autonomes, elles sont associées à la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) forte de 120 millions d'adhérents, ainsi qu'à la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC). L'ISP, l'IE et les autres fédérations syndicales mondiales coopèrent par le biais d'une conférence générale.

² La commission syndicale consultative auprès de l'OCDE – Organisation de coopération et de développement économiques

³ L'unité de recherche de l'Internationale des services publics